

République Française  
**COMMUNE DE SAINT-FIRMIN**  
 Département des Hautes-Alpes

**Liste des Délibérations examinées en séance**  
**Conseil Municipal du 07 avril 2025**  
 (Article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

| Numéro        | Objet                                                                                                                                                              | Statut                |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 20250407_018D | BUDGET PRINCIPAL - Approbation du Compte Financier Unique 2024                                                                                                     | Adoptée à la majorité |
| 20250407_019D | BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT (AEP) - Approbation du Compte Financier Unique 2024                                                                                   | Adoptée à la majorité |
| 20250407_020D | BUDGET ATELIER RELAIS - Approbation du Compte Financier Unique 2024                                                                                                | Adoptée à la majorité |
| 20250407_021D | Vote des Taux de la fiscalité directe locale pour 2025                                                                                                             | Adoptée à l'unanimité |
| 20250407_022D | BUDGET PRINCIPAL - Adoption du budget primitif 2025                                                                                                                | Adoptée à l'unanimité |
| 20250407_023D | BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT- Adoption du budget primitif 2025                                                                                                     | Adoptée à l'unanimité |
| 20250407_024D | BUDGET ATELIER RELAIS - Adoption du budget primitif 2025                                                                                                           | Adoptée à l'unanimité |
| 20250407_025D | Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025                                                                                                                   | Adoptée à l'unanimité |
| 20250407_026D | Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité | Adoptée à l'unanimité |
| 20250407_027D | Participation exceptionnelle de la commune aux projets pédagogiques et sorties scolaires 2024-2025                                                                 | Adoptée à l'unanimité |
| 20250407_028D | Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2025                                                                                            | Adoptée à l'unanimité |
| 20250407_029D | Autorisation de signature de la Convention socle du Département pour les bibliothèques et le Schéma de Développement de la Lecture Publique (SDLP)                 | Adoptée à l'unanimité |
| 20250407_030D | Participation de la Commune à la consultation organisée par le CDG05 pour une assurance statutaire à compter de 2026                                               | Adoptée à l'unanimité |

Secrétaire de Séance,  
**Gilles CHABLIN**



Vu pour être affiché le :

09 AVR. 2025



Le Maire,  
**Jean-Michel CRET**



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de leurs publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil - 13281 Marseille Cedex 6, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au registre des délibérations.